



---

## **Ziele und Strategien des Rates**

---

## **Objectifs et stratégies du Conseil**

---

**2004**

---

**Ausgabe/Edition 12/04**

"En effet, le corps est un, pourtant il a plusieurs membres ;  
mais tous les membres du corps, malgré leur nombre,  
ne forment qu'un seul corps :  
il en est de même du Christ." 1 Cor. 12,12

"Vous êtes le sel de la terre" Mt. 5, 13

"La Fédération confesse que Jésus-Christ est son seul  
Seigneur. Elle reconnaît dans la Bible le témoignage  
de la révélation divine. Elle affirme que nous sommes  
sauvés par grâce, justifiés par la foi.

Dans l'espérance du Royaume de Dieu, elle se sait appelée à  
apporter à notre peuple le message de Jésus-Christ,  
avec ses exigences et ses promesses."

Affirmation religieuse en tête de la Constitution de la FEPS

## **Vision**

**Au sein de la Fédération des Eglises protestantes de  
Suisse et de ses Eglises membres, la conscience de  
vivre ensemble en tant qu'Eglise protestante  
s'est renforcée.**

**Les Eglises membres ont organisé leur collaboration  
d'une manière qui les engage.**

**Marquée par l'espérance chrétienne,  
la Fédération est un partenaire fort et sûr  
de la société et des autres Eglises.**

# Objectif 1

## Eglises membres

**La conscience d'appartenance commune croît au sein du protestantisme suisse.**

**La coopération entre les Eglises membres est organisée de façon contraignante.**

**Les Eglises membres vivent et annoncent la conception de la foi chrétienne protestante avec force et conviction.**

### *Stratégies pour l'objectif 1*

- 1.1** Le Conseil s'informe en permanence des besoins, des préoccupations et des projets des Eglises membres et leur permet d'en prendre connaissance par une information réciproque.
- 1.2** Le Conseil entretient des relations avec les Eglises membres et communique ses objectifs et stratégies, son activité et les résultats de son travail.
- 1.3** Le Conseil clarifie avec les Eglises membres dans quelle mesure la FEPS parle et agit en tant qu'Eglise protestante suisse.
- 1.4** Le Conseil initie et organise le dialogue sur des thèmes importants pour les Eglises membres.
- 1.5** Le Conseil participe aux synodes et autres événements importants des Eglises membres et des œuvres.
- 1.6** Le Conseil rencontre régulièrement les directions des Eglises, des œuvres et des missions.
- 1.7** Le Conseil met en réseau les lieux de travail théologique. Il crée en particulier des liens avec les facultés de théologie.
- 1.8** Le Conseil encourage les activités au niveau des médias dans le protestantisme suisse dans le but d'une collaboration efficace.

## Objectif 2

### **Autres Eglises protestantes**

**La Fédération des Eglises protestantes de Suisse assume au nom de ses Eglises membres et des œuvres les relations avec les autres Eglises de tradition protestante aux niveaux national et international.**

**Elle s'engage pour un témoignage protestant commun.**

**En resserrant leurs liens, les Eglises issues de la Réformation apportent leur contribution à l'Eglise du Christ dans le monde d'une manière perceptible et compréhensible.**

#### ***Stratégies pour l'objectif 2***

- 2.1** Le Conseil joue un rôle actif dans la Communion d'Eglises protestantes en Europe (Communion ecclésiale de Leuenberg) et cherche à étendre la portée de celle-ci.
- 2.2** Le Conseil représente ses Eglises membres dans l'Alliance réformée mondiale. Il œuvre pour une unité au sein de cette Alliance afin de donner du poids et un profil à la communauté protestante au sein de la chrétienté mondiale, notamment en Europe.
- 2.3** Le Conseil désigne les défis théologiques actuels du protestantisme suisse et initie l'analyse des thèmes controversés.
- 2.4** Le Conseil clarifie les possibilités de collaboration avec les Eglises libres et les communautés en Suisse.
- 2.5** Le Conseil soutient l'intégration des Eglises issues de l'immigration dans les structures ecclésiastiques et dans la société.

## Objectif 3

### **Oecuménisme, judaïsme, dialogue interreligieux**

**Le dialogue œcuménique produit une compréhension de la diversité sur la base d'un seul et même Evangile.**

**Le témoignage chrétien lie les différentes confessions.**

**Les relations au judaïsme s'intensifient.**

**Le dialogue interreligieux permet la cohabitation pacifique.**

**Dans les contacts avec d'autres cultures et religions, la FEPS affirme ensemble avec ses Eglises membres la propre identité chrétienne.**

#### ***Stratégies pour l'objectif 3***

- 3.1** Le Conseil expose son objectif relatif à l'unité chrétienne dans le dialogue interconfessionnel en Suisse.
- 3.2** Le Conseil fixe des priorités pour son engagement dans la Conférence des Eglises européennes.
- 3.3** Le Conseil encourage l'analyse des controverses œcuméniques et désigne les sujets de conflits prioritaires.
- 3.4** Le Conseil fixe des priorités pour sa collaboration au Conseil œcuménique des Eglises.
- 3.5** Le Conseil lutte contre toute forme d'antisémitisme et s'engage avec les organisations juives pour témoigner ensemble de Dieu.
- 3.6** Le Conseil recherche le dialogue avec les autres religions.

## Objetif 4

### **Société et politique**

**Les valeurs de la théologie et de l'éthique protestante marquent le discours politique et économique en Suisse. Elles renforcent la solidarité et la cohésion de la société.**

**Les relations avec le monde politique, économique, scientifique et culturel sont bien établies.**

#### ***Stratégies pour l'objectif 4***

- 4.1** Le Conseil prend l'initiative du débat sur des thèmes de politique sociale fondamentaux et controversés.
- 4.2** Le Conseil met en commun les potentiels de ses Eglises membres et de ses œuvres dans les domaines théologiques et éthiques. Il collabore avec des facultés et d'autres centres de compétences du monde politique, économique, scientifique et culturel.
- 4.3** Le Conseil assure les contacts officiels avec les autorités fédérales.
- 4.4** Le Conseil s'engage pour développer des partenariats des Eglises et communautés religieuses avec l'Etat au niveau national.
- 4.5** Le Conseil entretient des relations professionnelles avec les médias séculiers.

Les objectifs et les stratégies ont été adoptés par le Conseil les 11/12 mai 2004.

Ils doivent permettre de fixer des priorités dans la planification des activités et ne sont pas un catalogue des activités de la FEPS.

Le Conseil examine, au début de chaque législature, la validité des objectifs et contrôle en permanence l'efficacité des stratégies.